

# FORMATION

## PREVENIR VIOLENCES SEXUELLES, AGISSEMENTS SEXISTES, HARCELEMENT ET DISCRIMINATIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL

### Format d'intervention



Présentiel

### Mode d'intervention



### Votre secteur d'activité

**S** Santé **M** Médico-Social

**T** Territorial

### Vous êtes

Tout personnel de la fonction publique territoriale.

### Date et lieu

Information disponible sur notre site [www.relyens.eu](http://www.relyens.eu)

• 1 jour : 09h00 –17h00

### Tarifs

€ Inter : 320 €  
Intra : devis sur demande

Référence OV49

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Connaître** le cadre juridique relatif au harcèlement, aux violences sexuelles et sexistes aux discriminations (définition juridique, sanctions disciplinaires et pénales, protection fonctionnelle).
- **Prévenir** les situations de harcèlement, de violences sexuelles, les agissements sexistes et les discriminations (outils de prévention à développer, etc.).
- **Réagir** face à une situation de violence sexuelle et sexiste ou des discriminations (en tant que témoin, collègue, responsable syndical, responsable hiérarchique ou en tant que victime).

### PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

### INTERVENANT

Formation animée par un(e) consultant(e) spécialisé(e) en management des ressources humaines..

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Quizz, jeu, vidéo, alternance d'apports théoriques, de retours d'expérience et de mises en situation.

### PROGRAMME

#### 1 – Le cadre réglementaire

- Définition du harcèlement moral & sexuel
- Définitions des violences sexuelles et sexistes
- La notion de discrimination en milieu professionnel

#### 2 – Les mesures de prévention

- L'accompagnement et la protection des agents
- Les principes de prévention
- Les acteurs mobilisables

#### 3 – Réagir face aux situations de violences, de harcèlement ou de discriminations

- Les principes généraux
- Les mécanismes à mettre en place
- Le dispositif de signalement et de prise en charge défini dans le décret 2020-256 du 13 mars 2020
- Le rôle de l'autorité territoriale et du supérieur hiérarchique

### EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation



[formation.rrh@relyens.eu](mailto:formation.rrh@relyens.eu)



+33 (0)2 48 48 15 15

#### Relyens SPS

CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex - FRANCE  
Tél : +33 (0)2 48 48 15 15 - [www.relyens.eu](http://www.relyens.eu)

S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance -  
335 171 096 RCS Bourges  
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY -  
N° ORIAS 07000 814 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le  
n° 24180125318 auprès du Préfet de région

